



## Renseignement sur le droit de travail

Par **Unnamed**, le 14/11/2023 à 20:04

Bonjour,

Je voulais un renseignement concernant ma situation actuelle...Je suis venu en France avec une visa longue séjour salarié CDI en 2022 et actuellement j'ai un récépissé avec le droit de travailler.

J'ai quitté l'entreprise en septembre 2023 parce que j'avais des problèmes avec mon salaire et j'ai recommencé avec un autre entreprise en CDI aussi....le 27 octobre 2023 j'ai reçu la convocation concernant mon titre de séjour en me demandant les justificatifs supplémentaires suivants :

Justificatif de domicile recent,attestation employeur,attestation d'activité professionnelle et 3 dernières bulletins de salaire...Tous ces documents je les ai donné quand je suis allé en rendez vous sauf que le monsieur il m'a demandé une AUTORISATION DE TRAVAIL...

Moi je l'ai déjà eu une fois l'autorisation de travail avec l'entreprise qui m'avait embauché pour la première fois et donc je ne sais pas qu'est ce que je devrais faire?

La nouvelle entreprise ou je travaille actuellement ne délivre pas l'autorisation de travail,je voulais savoir qu'est ce que je peux faire dans ce cas là s'il vous plaît ?

Merci de vos réponses

Par **Marck.ESP**, le 14/11/2023 à 21:14

Bonjour

Je vous conseille de prendre rendez-vous et aller expliquer votre situation de vive voix, munissez vous de tous les documents possibles, c'est la meilleure des choses.

Par **miyako**, le 14/11/2023 à 21:16

Bonsoir,

Il faut contacter une association qui vous mettra en relation avec un avocat spécialisé ,afin qu'il intervienne auprès des autorités compétentes.Le récépissé vous autorise à travailler et je suppose que l'on ne vous aurai pas embaucher sans visa muni d'une autorisation de travail.

Est ce que sur votre visa il est inscrit que vous avez l'autorisation de travailler et quel est la

raison exacte de ce visa , quelle est votre nationalité??

Cordialement